



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 12 juin 2025	Délibération n° 2025-06-12/07 Finances
---------------------------------------	---

Le 12 juin 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 06/06/2025

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Desrivières à M. Naudet, Mme Brassat à Mme Roy, M. Zakaria à M. About, M. Poisson à M. le Maire, M. Heubert à M. Studzinska, M. Amedeo à M. Bekare

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. THEVENOT

OBJET : Affectation des résultats du compte financier unique de l'exercice 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-5,

VU la délibération n°2025-06-12/06 du 12 juin 2025 portant approbation du Compte Financier Unique de la ville pour l'exercice 2024,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître un excédent de 4 800 413.82 €, comprenant 3 743 224.07 € de déficit d'investissement et 8 543 637.89 € d'excédent de fonctionnement,

CONSIDERANT que le déficit d'investissement 2024 est maintenu en section d'investissement pour 2025,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250619-DEL2025061207-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025

CONSIDERANT que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation spécifique par délibération du Conseil Municipal, pour couvrir, en priorité, le besoin de financement de la section d'investissement (résultat et restes à réaliser),

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 4 juin 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Dachez,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

PAR trente voix POUR
ET trois abstentions,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 du budget de la ville de la façon suivante :

- 6 200 000.00 € en compte de réserves (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- 2 343 637.89 € en résultat de fonctionnement reporté.


Le Secrétaire,
Christian THEVENOT

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

RENE GREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 20 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

h.